

ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

IMPASSE DES GRANGES, CHEMIN DES GUERS, ROUTE DE BALMOTTE

Le maire de Châtillon-sur-Cluses,

Vu la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 en date du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-4,

Vu le Code de la Route et notamment son livre IV,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 131-3,

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,

Vu la demande présentée en date du 06 mars 2026, par la société SPIE CITYNETWORKS sise 33 avenue du Docteur Georges Lévy 69520 VENISSIEUX, afin de réaliser des travaux de tirage de fibre optique dans des chambres existante impasse des Granges, chemin des Guers, route de Balmotte,

Considérant que ces travaux sont de nature à empiéter sur la chaussée,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 23 mars au 30 avril 2026, la société MY NET pour le compte de SPIE CITYNETWORKS est autorisée à réaliser des travaux de tirage de fibre optique dans des chambres existante impasse des Granges, chemin des Guers, route de Balmotte,

ARTICLE 2 : La circulation pourra être momentanément perturbée le temps des travaux. La circulation sera alternée par des feux tricolores ou par signalisation manuelle au niveau de l'emprise du chantier selon la circulation et l'emplacement des chambres. Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation et le balisage du chantier seront assurés par la société MY NET.

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire devra procéder à l'information des travaux auprès riverains.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Messieurs le maire et le capitaine de gendarmerie de Cluses-Scionzier, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Messieurs les capitaines de la gendarmerie de Cluses-Scionzier, (bta.scionzier@gendarmerie.interieur.com.fr),
- Au groupement de la vallée Arve-Mont Blanc (cluses.prevision@sdis74.fr) pour la caserne des Sapeurs-Pompiers de Cluses, Taninges et Samoëns,
- La société MY NET (mynet.loiret45@gmail.com)
- La société SPIE CITYNETWORKS (youssef.aouadi@external.spie.com)

Fait à Châtillon-sur-Cluses, le 17 mars 2026.

Le maire,


Cyril CATHELINÉAU

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom: Prénom:

Dénomination: **SPIE CITYNETWORKS** Représenté par : **AOUADI Youssef**

Adresse Numéro : **33** Extension: Nom de la voie: **avenue du Docteur Georges Lévy**

Code postal **6 9 2 0 0** Localité : **VENISSIEUX** Pays: **FRANCE**

Téléphone **0 6 5 8 6 7 3 0 1 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : karine.baldi@spie.com et/ou youssef.aouadi@external.spie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom: **MY NET** Prénom : **Hanifi SUCAGI**

Adresse Numéro : **12** Extension: Nom de la voie : **rue André Petit**

Code postal **4 5 1 2 0** Localité : **CHÂLETTE-SUR-LOING** Pays: **FRANCE**

0 6 4 2 2 2 5 3 6 7
mynet.loiret45@gmail.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route Nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse : **chemin des Guers – route de Balmotte – impasse des Granges**

Code postal **7 4 3 0 0** Localité : **CHATILLON-SUR-CLUSES**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux:

Travaux de tirage fibre optique dans chambres déjà existantes
Chantier mobile, temps d'intervention, 1 heure à 2 heures par chambre
Nous ne réalisons pas de travaux de Génie Civil

Date prévue de début des travaux : **2 3 0 3 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3 0**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **3 0** Date de début de réglementation **2 3 0 3 2 0 2 6**

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ☐

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ☐

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

- si chambre TELECOM sur trottoir / accotement: ne gêne pas la circulation des véhicules
- si chambre TELECOM sur la chaussée: pose de balisage approprié, en amont et en aval, de la chambre TELECOM afin d'avertir les automobilistes et de sécuriser la zone, le temps de l'intervention.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 06 03 20 26

Nom :**AOUADI**..... Prénom :**Youssef**..... Qualité :**Conducteur de travaux**.....